

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

" Le gouvernement a décidé de surseoir à la mesure pour des raisons techniques "

FACE à la polémique suscitée par le rétropédalage du gouvernement sur les conditions de paiement de la redevance minière proportionnelle, le ministre du Pétrole, Noël Mboumba, a tenu à apporter des éclaircissements.

Propos recueillis par
Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'Union : La décision obligeant les sociétés pétrolières à payer en nature la redevance minière proportionnelle, dès le 1er janvier 2020, a été finalement annulée le 25 novembre. Pour la compréhension de nos lecteurs, qu'est-ce que la Redevance minière proportionnelle (RMP) et à quoi sert-elle ?

Noël Mboumba : la RMP est l'abréviation de Redevance minière proportionnelle, c'est-à-dire la quote-part de l'État dans les contrats pétroliers et miniers. Dans le cadre des CEPP, les dispositions légales donnent la possibilité à l'État de choisir soit le paiement en cash, soit le paiement en nature des lots de bruts au titre de la RMP. L'avantage pour l'opérateur de payer en cash la RMP c'est que ces lots sont pris en compte dans ses états financiers et lui permettent de lever des fonds. Donc, si en janvier, la mesure était effectivement appliquée, cela aurait obligé une entreprise comme Total Gabon, coté en Bourse, de retraiter ses états financiers. Vous comprenez de manière sous-jacente pourquoi cela peut être avantageux pour l'État de gérer en direct la RMP.

Quels sont les avantages pour un pays de se faire payer la RMP en nature plutôt que de la confier aux entreprises pétrolières ? Y a-t-il des pays pétroliers africains qui l'appliquent ?

- Oui ! il y a des pays qui préfèrent traiter en nature leur RMP via la société nationale. C'est le cas du Congo Braz-

zaville via la SNPV, de l'Angola via la Sonangole et via la NNPC pour le Nigeria. C'est ce mécanisme qu'a utilisé le président Sassou pour lever des fonds via les Traders, pour financer les projets structurants à fort impact social (écoles, lycées, universités, hôpitaux...)

Si cette option comporte de nombreux avantages pour un pays, pourquoi le gouvernement gabonais a-t-il finalement décidé de l'annuler ?

- Le gouvernement a décidé de surseoir à la mesure pour tenir compte, d'une part, des aspects techniques. Nous n'avons pas pu boucler les échanges avec les traders potentiels. Mais aussi l'impact de la mesure sur les sociétés cotées en Bourse comme Total Gabon, qui devraient être obligées de revoir leurs états financiers pour déduire les lots de l'État, nous a poussés à surseoir la mesure. Toutefois, vu que l'option figure clairement dans les CEPP, nous verrons dans les années à venir comment la mettre en œuvre.



Le ministre du Pétrole, Noël Mboumba.

Dans deux mois, le Gabon va clôturer son appel d'offres sur les 35 blocs pétroliers en offshore. Combien de compagnies pétrolières ont déjà acquis des blocs ou manifesté leur intérêt ?

- Le 12e appel d'offres qui met aux enchères 35 blocs offshore se déroule très bien. Nous

avons des promesses fermes des majors qui s'intéressent à notre bassin sédimentaire, du fait de son potentiel de découvertes ces 6 derniers mois (Hibiscus avec BW Energy, Ruche avec Petronas, Etame avec Vaalco). Mais aussi du fait du nouveau Code des hydrocarbures plus attractif sur le plan fiscal, mais aussi en termes de délai de ré-

cupérabilité des coûts pétroliers entre 2 à 4 ans. Ce qui est une révolution dans le secteur. La deadline c'est le 10 janvier 2020, c'est-à-dire dans 2 mois, et le dépouillement se fera par un cabinet de renommée internationale, JP Morgan ou Mckensy, pour garantir une totale transparence et équité à tous les participants.

Gabon-Afrique du Sud : les opérateurs économiques invités aux partenariats

I. MUKETA-MOUELE
Libreville/Gabon

L'ambassadrice d'Afrique du Sud au Gabon, Queen Anne Zondo, et la directrice de la Chambre de commerce du Gabon, Danièle Cibelle Biwawou, ont organisé, vendredi dernier, à la résidence de la diplomate

à Akanda, une rencontre de réseautage d'affaires avec plusieurs responsables gabonais et étrangers d'entreprises exerçant au Gabon.

Cette rencontre a permis à l'ambassadrice sud-africaine de communiquer sur les opportunités d'affaires qu'offre son pays en matière d'investissement. Et à la directrice de

la Chambre de commerce du Gabon, d'informer sur la façon dont elle soutient et s'intéresse aux possibilités d'affaires entre les deux pays. L'objectif est de créer une véritable plateforme d'échanges, afin de nouer des partenariats entre les opérateurs économiques sud-africains et gabonais.

" Les collaborations et les par-

tenariats sont essentiels pour supporter la compétitivité mondiale", ont-elles soutenu. Non sans exhorter les opérateurs économiques à doubler d'efforts participatifs, dans le but d'accroître leurs échanges. Cette première rencontre a été riche en enseignements, et son initiative très appréciée par les participants.